
I
STRUCTURE DU SN
9-76

Quelques notions utiles à la sémantique des descripteurs nominaux

Alain Berrendonner
Université de Fribourg

Résumé

Cet article a pour objet la représentation sémantique des complexes *substantif + expansions*. Partant de l'hypothèse que ces "descripteurs nominaux" ont pour signifié un prédicat complexe, on s'attache à en décrire explicitement la structure combinatoire interne, et l'on propose quelques éléments pour sa modélisation formelle. Il apparaît notamment qu'à la relation "épithète" correspondent au moins quatre opérateurs sémantiques distincts. Le modèle esquissé relève d'une sémantique purement intensionnelle, et ne fait pas intervenir la notion de classe.

1. Objet de l'étude

1.1. Le contenu sémantique d'un syntagme nominal ("SN") peut, en première approximation, être divisé en deux grandes parties. Il comprend d'une part des composantes *instructionnelles*, qui indiquent certaines opérations à exécuter sur les référents cognitifs partagés par les interlocuteurs (introduction d'un nouvel objet-de-discours, identification et/ou ré-activation d'un objet-de-discours préalablement introduit, catalyse d'un objet-de-discours non préalablement introduit). Ce sont surtout ces instructions, marquées par les prédéterminants (*un/le/ce*), qui ont retenu jusqu'à présent l'attention des sémanticiens. Il n'en sera pas (ou presque pas) question ici. Un SN contient d'autre part des composantes *descriptives*, qui fournissent le signalement des objets-de-discours auxquels doivent être appliquées les opérations référentielles précitées, et qui sont donc indispensables à leur bonne exécution. Les signifiants chargés de ces composantes descriptives sont le substantif et ses diverses expansions (adjectifs épithètes, compléments adnominaux, propositions relatives intégrées au SN). C'est à l'analyse sémantique de ces matériaux que

voudrait contribuer la présente étude. Je nommerai *descripteur nominal* ("DN") l'unité de contenu formée par leur combinaison.

1.2. D'une manière générale, les travaux consacrés aux DN achoppent sur deux sortes de difficultés :

1.2.1. D'une part, le manque d'*outils formels* appropriés. La plupart des analyses proposées recourent en tout et pour tout (soit explicitement [Karolak 1989], soit à travers des notations ensemblistes duales [Wilmet 1986 : 141; Kleiber 1994 : 20], à la notion de prédicat héritée de la logique classique : noms, adjectifs, relatives, etc. sont indistinctement assimilés à des fonctions propositionnelles ouvertes, i.e. à des prédicats unaires, qu'un référent doit vérifier pour correspondre au signalé donné par le SN. Il est évident qu'une notion aussi abstraite que celle de "prédicat" n'est guère opératoire en la matière : elle ne permet même pas de différencier un nom d'un adjectif, et nous laisse démunis devant des ambiguïtés aussi élémentaires que le célèbre *savan(t) allemand*. Diverses tentatives ont été faites pour forger un attirail de notions plus raffinées (prédicat "sortal", "typant", "d'espèce", "massif/comptable", "concret/abstrait"...), mais ces produits, d'origine philosophique pour la plupart, restent relativement informels, en tous cas dépourvus de fondements axiomatiques clairs. De plus, il apparaît (voir *infra*) que bon nombre de prédicats lexicaux sont aptes à jouer dans le cadre d'un DN des rôles sémantiques multiples. Il n'est donc pas sûr qu'une bonne sous-catégorisation des prédicats du lexique suffise pour parvenir à une représentation formelle des descripteurs nominaux. Il faudrait encore y ajouter un modèle des fonctions assumées par ces prédicats dans la syntagmatique du sens.

1.2.2. Or, on observe par ailleurs une forte tendance à l'*atomisme*, en vertu de laquelle les divers éléments constitutifs d'un descripteur nominal sont généralement envisagés un à un, comme si chacun d'eux était une unité de contenu autonome et isolée, simplement juxtaposée à ses voisines. Il s'ensuit que l'on en sait long sur le comportement de certains "prédicats" lexicaux élémentaires (noms propres, noms massifs, adjectifs évaluatifs, de qualité, de nationalité, etc.) mais qu'on ne sait à peu près rien de la façon dont deux de ces prédicats se combinent entre eux. Si un descripteur nominal doit être assimilé à un prédicat complexe, quelle en est au juste la structure interne ? A quelles restrictions combinatoires est-elle soumise ? Quels sont les connecteurs qui servent à la construire, et par quelles

propriétés logiques se définissent-ils ? Il conviendrait en particulier de caractériser formellement ce qui, au plan du contenu, correspond à l'opération syntaxique d'*épithétisation*, par laquelle on ajoute une expansion à un substantif. Cette connexion linguistique originale ne se ramène évidemment pas à une triviale conjonction logique $p \& q$, même si elle y est souvent assimilée de manière expéditive.

1.3. Mon effort portera donc sur deux points :

1.3.1. D'une part, il s'agira de dégager, à partir de leurs marquages morpho-syntaxiques en français, certaines fonctions, certains rôles ou statuts sémantiques constitutifs des descripteurs nominaux, et distincts du matériel lexical qui les assume. Apparaîtront ainsi opératoires des entités (catégorisateur, spécifieur, descripteur pictif) dont la finalité n'est pas principalement véri-fonctionnelle, mais plutôt pragmatico-cognitive : elles ressortissent au besoin de situer ou repérer chaque objet-de-discours par rapport certains pré-construits, i.e. de l'identifier par ses relations à d'autres objets, plus accessibles ou plus stables que lui, et aptes pour cette raison à servir de points fixes dans le stockage des connaissances.

1.3.2. Je m'efforcerai ensuite de montrer que l'opération syntaxique d'*épithétisation* recouvre plusieurs connexions sémantico-logiques distinctes (au moins quatre), et d'en esquisser une formalisation en termes applicatifs, en vue de figurer les descripteurs nominaux sous forme de prédicats complexes munis d'une structure interne univoque. Cet aspect du travail réutilise des formalismes exposés dans [Desclés 1986] et [1990].

2. Préalables : objets extensionnels vs intensionnels

2.1. J'ai besoin, pour fonder mes analyses, d'introduire d'emblée une hypothèse qui ne sera pas justifiée en détail ici : celle que tout univers d'interprétation (schématisation, mémoire discursive...) construit par le discours se divise en deux mondes ou sous-ensembles d'entités. L'un, *R*, contient des objets extensionnels, c'est-à-dire des individus pensés comme existant *in re*; l'autre, *I*, a pour éléments des objets intensionnels ou *types*, c'est-à-dire des êtres conçus comme subsistant *in intellectu*, un peu à la manière des idées platoniciennes. Les types ne sont pas des notions de statut plus ou moins prédicatif, ni des ensembles, mais bel et bien des indi-

vidus comme les autres, aptes à recevoir des prédicats, et à servir de cible aux opérations de référence. Ainsi, selon qu'un SN défini reçoit pour cadre de référence R ou I , il est interprété soit comme un nom d'objet extensionnel (acception dite "singulière"), soit comme un nom de type (acception dite "générique"; en fait, pointage sur un individu intensionnel). Cf.

- (1) (a) *Le panda est encore sorti de sa cage.*
 (b) Symbole national dont l'image orne des centaines de produits chinois, *le panda* est curieusement très mal connu. (presse)

2.2. Un type T se caractérise d'une part par l'existence d'une propriété f (propriété typique) avec laquelle il entretient un rapport bien particulier : f est la seule propriété connue et valide de T . En d'autres termes, elle constitue à elle seule toute l'intension de T , qui est donc un objet fortement indéterminé : $Int(f) = Int(T)$ ¹.

Les formulations linguistiques des propriétés typiques (dans les noms de types dits "SN génériques") montrent que f peut être aussi bien un prédicat substantival élémentaire (2a) qu'un prédicat complexe plus ou moins inédit (2b, ou 23-24 *infra*) :

- (2) (a) *L'intégriste est généralement un homme rigide, campé sur ses positions.*
 (presse)
 (b) *L'image de l'interne au poil ras mangeant sa soupe en silence dans le réfectoire de son collègue appartient au passé.* (presse)

Il est à noter toutefois que n'importe quel prédicat ne semble pas apte à fournir une propriété typique. Semblent surtout incapables de jouer ce rôle les prédicats qui nomment des processus ou des états transitoires, et qui comportent un repérage spatial ou temporel singulier par rapport à l'énonciation (i.e., en termes plus formels, ceux dans lesquels entre à titre d'argument l'objet extensionnel particulier E^\emptyset que constitue le procès d'énonciation en cours). C'est ainsi qu'un SN comme *le panda qui s'est sauvé hier* ne peut guère recevoir d'interprétation "générique" (sauf à y interpréter l'énonciation-repère présupposée par les marques de temps

¹ Au sens que Desclés [1986: 185] donne à ce terme, l'intension $Int(X)$ d'un objet X est l'ensemble de toutes les propriétés qui sont vraies de X , et l'intension $Int(f)$ d'une propriété f est l'ensemble de toutes les propriétés qu'implique f .

comme étant elle-même un type, ce qui, sans être franchement impossible, n'est pas des plus probables)².

Partons du principe que les schématisations cognitives exprimées par le discours mettent en oeuvre deux sortes d'entités primitives : des individus et des propriétés³. On peut alors, à la suite de Desclés [1986: 191], définir un opérateur spécifique qui s'applique aux propriétés (ou du moins à certaines d'entre elles : le sous-ensemble des propriétés typifiables) pour construire des types. Cet opérateur sera noté ici t , et une expression comme tf figurera donc l'objet intensionnel associé à la propriété f .

2.3. Par ailleurs, je considérerai que ce sont les types, et non les prédicats, qui dans la logique naturelle sous-jacente au discours quotidien, servent d'instruments de catégorisation des individus. Autrement dit, que la catégorisation (et, partant, la dénomination linguistique) d'un objet extensionnel résulte d'une mesure de comparaison entre ses propriétés et celles des types connus. Si tel est le cas, il est possible de définir sur l'ensemble des objets-de-discours une fonction de conformité, associant à chaque type tf les individus qui, parce qu'ils possèdent suffisamment de caractéristiques intensionnellement impliquées par f , peuvent être considérés comme conformes au type, au moins approximativement. Cette fonction de conformité sera figurée par un opérateur $conf$, tel que pour toute propriété typifiable f et pour tout objet X on a⁴ :

$$[conf(tf) X] \equiv fX$$

² Cette caractérisation sommaire de la classe des prédicats non typifiables demanderait toutefois à être précisée.

³ Je m'efforcerai de figurer les objets à l'aide de lettres majuscules, et les prédicats et opérateurs à l'aide de minuscules. J'emploierai en principe une notation applicative: tout assemblage xy représente l'application de l'opérateur x sur l'argument y , et xyz abrège $(xy)z$. Pour des raisons de lisibilité, il m'arrivera toutefois d'user concurremment de notations infixées, du genre $a > b$. On trouvera en fin d'article une récapitulation syntaxiquement "propre" du formalisme, indiquant la définition et le typage logique de chaque symbole ou expression utilisé(e).

⁴ En réalité, la conformité à un type tf est une fonction graduelle, et n'implique pas nécessairement la possession de toutes les composantes intensionnelles de f . Mais l'existence de ressortissants atypiques ou marginaux, qui ne vérifient que certaines de ces composantes, n'est pas pertinente pour mon propos. J'en ferai donc abstraction ici.

La conformité est une relation réflexive : tout objet est forcément conforme à lui-même. Il s'ensuit que $conf(tf)(tf)$ est toujours vrai, et donc que $f(tf)$ est également une tautologie. Pour distinguer un type de ses ressortissants extensionnels, il est alors utile de définir, sur la base de $conf$, un opérateur plus restreint $expl$ ("exemplaire de"), qui conjoint la conformité et l'appartenance à l'univers extensionnel (= le fait d'être ingrédient de R) :

$$[expl(tf)X] \equiv [(conf(tf)X) \& (ingr R X)]$$

3. Catégorisateurs vs spécifieurs

3.1. Le substantif

3.1.1. Venons-en maintenant à l'analyse des descripteurs nominaux. Parmi leurs divers composants, le substantif apparaît doté d'un statut spécial. D'une part en effet, tout DN contient à titre de constituant minimal obligatoire un prédicat substantival, explicitement exprimé ou inféré. Lorsqu'un SN ne présente apparemment pas de substantif au plan syntaxique (nom zéro), celui-ci peut néanmoins -et doit- être restitué par catalyse, à partir des indications fournies par les prédicats environnants (sous-entente, ex. 3a) et/ou à partir d'une occurrence nominale antérieure (ellipse, ex. 3b) :

(3) (a) Les hommes préfèrent les \emptyset blondes.

(\emptyset = un Nom \in {femme, fille, secrétaire, négresse, bière, cigarette, ...})

(b) L'écriture alphabétique implique, par rapport à la \emptyset syllabique, une économie notable.

(\emptyset = écriture)

Même en cas de nom zéro, un prédicat substantival figure donc dans la structure du contenu. Il peut être plus ou moins indéterminé, mais se trouve spécifié au minimum par son genre grammatical.

3.1.2. D'autre part, ainsi qu'on l'a déjà souvent remarqué, les substantifs véhiculent des prédicats d'une nature particulière, dits "sortaux" ou "typants", qui présupposent une classification des individus en catégories préétablies, et ont pour fonction de déférer leur argument à l'une ou l'autre de ces catégories. Je rendrai compte de ce pouvoir catégorisant en faisant l'hypothèse que les noms communs ont pour sens d'exprimer la conformité

par rapport à tel ou tel type notoire (dont l'existence se trouve ainsi indirectement inscrite dans le lexique). Les quelques primitives instituées ci-dessus permettent alors de donner une définition relativement précise de ce qu'est un prédicat substantival : il s'agit tout simplement d'une propriété de la forme générale $conf(tf)$. On posera donc :

(I) Tout descripteur nominal comprend un catégorisateur;

(II) Un catégorisateur est un prédicat unaire de forme $conf(tf)$;

(III) Les substantifs ont pour signifié des prédicats catégorisateurs élémentaires.

3.1.4. La thèse III implique qu'il n'y a pas de différence de contenu littéral entre deux occurrences de SN comme celles de (1a-b). Toutes deux contiennent le même descripteur nominal : $conf(t\ panda)$. L'interprétation "singulière" vs "générique" (= typique) du SN repose sur deux surinterprétations inférentielles différentes de ce prédicat :

$conf(t\ panda) X \rightarrow expl(t\ panda) X$

$conf(t\ panda) X \rightarrow X = (t\ panda)$

Il s'agit là d'abductions, qui doivent être opérées sur la base d'indices extérieurs au DN.

3.1.3. L'analyse proposée vaut pour la plupart des substantifs, qui ne peuvent être employés qu'en fonction sémantique de catégorisateurs. Certaines sous-classes de noms présentent toutefois un comportement plus complexe. Ainsi, des exemples comme (4) laissent penser que les "noms de qualité" peuvent à l'occasion, tout en occupant apparemment la position syntaxique de "tête" dans un SN, y jouer un rôle sémantique différent de celui de catégorisateur (vraisemblablement celui d'élément pictif; voir [Berrendonner & Reichler-Béguelin 1995]) :

(4) Ma femme, à qui j'avais donné toute ma confiance et confié tout mon argent, a jugé bon de me tromper avec un autre *salopard*. (= un autre homme, qui est un *salopard*; recueil de perles)

Quant aux noms de relations ou de fonctions sociales, ils semblent pouvoir fournir des catégorisateurs lorsqu'ils sont employés absolument. Mais dès qu'ils sont accompagnés d'un second argument, ils s'interprètent plutôt comme des spécifieurs exprimant un rapport à cet individu, i.e. une variété

de repérage. Comparer (5a), où *patron* nomme bien une catégorie, vs (5b), où *son patron* ne saurait équivaloir à *parmi les patrons, celui qui est à leur fille* :

- (5) (a) Il faut faire payer les patrons
(b) Leur fille a épousé son patron.

Dans des cas comme (4) et (5b), je considérerai que c'est le morphème de genre qui, tenant lieu d'hyperonyme vis-à-vis de toute une sous-classe de prédicats substantivaux "animés", joue le rôle de catégorisateur.

3.2. L'opérateur "+"

3.2.1. Tentons maintenant de caractériser l'opération qui permet de construire des descripteurs complexes en composant deux prédicats, exprimés l'un par un substantif, l'autre par une expansion : *voiture rouge, voiture de mon voisin, voiture qui passe...* Cette opération est évidemment récursive : *[[voiture rouge] de mon voisin]*, etc. Les DN complexes qui en résultent présentent à certains égards le même comportement vérifonctionnel qu'une banale conjonction logique $p \& q$. En particulier, on sait que la vérité de $p \& q$ implique à la fois celle de p et celle de q . Or de même, si un objet quelconque vérifie le descripteur *voiture rouge*, alors, il vérifie indépendamment les deux propriétés d'être *voiture* et d'être *rouge*; et réciproquement. Toutefois, une particularité essentielle distingue la conjonction logique de l'épithétisation : tandis que l'une est commutative ($p \& q \equiv q \& p$), l'autre ne l'est pas : elle comporte un ordre entre ses deux termes, qui ne peuvent, sauf hasard trivial, être intervertis. On ne saurait p. ex. dire **un rouge voiture*, au sens de *un objet qui est (1) rouge et (2) voiture*.

3.2.2. Ces restrictions sont vraisemblablement le reflet linguistique d'une contrainte cognitive fondamentale, qui veut que pour l'esprit humain toutes les propriétés n'ont pas la même pertinence lorsqu'il s'agit d'instituer des objets de pensée : certaines caractéristiques sont plus "essentiels" ou plus "fondamentales" que d'autres, i.e. plus indispensables à la conceptualisation, à l'identification et à la mémorisation des objets. Il y a en particulier tout lieu de croire que les déterminations catégorisantes ont à cet égard une pertinence supérieure aux autres : si quelqu'un me demande ce que je vois par la fenêtre, et que je lui réponde *une voiture*, il sera en mesure de concevoir une représentation plus complète, plus distincte et plus

stable que si je lui réponds *quelque chose de rouge*. Surtout, il aura le moyen, dans le premier cas et pas dans le second, de relier le nouvel objet qui fait irruption dans son univers mental à un objet déjà connu (le type (*t voiture*)), donc de maintenir son système de représentations dans un état plus connexe et plus intégré. Il s'ensuit que pour tout objet de connaissance, la propriété la plus essentielle et la plus urgente à acquérir est une catégorisation. La thèse I ci-dessus ne fait qu'énoncer les conséquences linguistiques de cette nécessité⁵.

3.2.2. L'existence d'une échelle de pertinence fondatrice, ou *ontothétique*, peut être figurée simplement en installant sur l'ensemble des propriétés une relation d'ordre partiel, notée ">", telle notamment que si g est un catégorisateur et f un prédicat non catégorisant, alors on a toujours $gX > fX$ (= le fait de vérifier g est, pour un objet X , plus essentiel et plus constitutif que le fait de vérifier f). Cela permet ensuite d'introduire un connecteur d'épithétisation "+", défini par l'équivalence (6) :

$$(6) +fgX \equiv ((fX) \& (gX)) \& ((gX) > (fX))$$

En clair, l'application à X du prédicat complexe $+fg$ équivaut à la conjonction usuelle $fX \& gX$, assortie de la stipulation supplémentaire que $gX > fX$ (= gX a un rang de pertinence ontothétique supérieur à fX). On rend compte ainsi des particularités aperçues *supra*⁶.

3.2.3. Exemple : le descripteur complexe *savan(t) allemand* recevra, en raison de son ambiguïté, les deux représentations (7a) vs (8a), et orientera

⁵ Nécessité que dans la communication, il n'est pas toujours possible de satisfaire. C'est pourquoi le paradigme des prédicats nominaux contient divers catégorisateurs postiches (*chose, truc, machin...*) qui, comme l'a bien montré Kleiber [1994: 22], ne rangent pas vraiment sous un type (il n'existe pas de type appelé *la chose* ou *le truc*), mais suppléent une incapacité de catégoriser. Une façon d'en rendre compte serait de poser une variable de type T^X , et de figurer *chose* comme un prédicat non saturé de la forme (*conf T^X*), signifiant en gros "conforme à un type indéterminé".

⁶ Lorsque deux prédicats lexicaux ne sont pas hiérarchisés selon ">", l'existence de l'opérateur "+" permet aux locuteurs d'asserter librement un ordre entre eux. Ainsi, un *canapé-lit* est un exemplaire de canapé servant secondairement de lit, tandis qu'un *lit-canapé* présente les mêmes propriétés, mais hiérarchisées dans l'ordre inverse. Lorsque "+" est utilisé pour connecter deux prédicats entre lesquels il existe une différence de pertinence ontothétique imposée par définition lexicale, ceux-ci doivent être disposés conformément à cet ordre. Sinon, le DN résultant (p.ex. **un rouge voiture* imaginé ci-dessus) est tout simplement une expression contradictoire, disant à la fois que $fX > gX$ (par définition lexicale) et que $gX > fX$ (par l'usage qui est fait de "+").

donc les opérations référentielles vers un objet *X* vérifiant respectivement (7b) vs (8b) :

- (7) (a) + *allemand* (*conf* (*t savant*))
 (b) [*conf* (*t savant*) *X*] & [*allemand* *X*] & [(*conf* (*t savant*) *X*) > (*allemand* *X*)]
 (8) (a) + *savant* (*conf* (*t allemand*))
 (b) [*conf* (*t allemand*) *X*] & [*savant* *X*] & [(*conf* (*t allemand*) *X*) > (*savant* *X*)]

3.3. Compléments adnominaux

3.3.1. Suivant une idée fort ancienne en sémantique, je considérerai que la préposition adnominale *de* a pour signifié littéral une relation très abstraite, susceptible de donner lieu, selon la nature des termes qu'elle relie, à toutes sortes de sur-interprétations inférentielles : identité, ingrédience, appartenance ensembliste, exemplarité, localisation, possession, rôles actantiels divers, etc. [Bartning 1987; 1992]. Je figurerai cette relation de base comme un repérage *rXY*, dans lequel l'objet *X* joue le rôle de repère cognitif, i.e. d'entité préalablement connue donnant accès à *Y*.

3.3.2. Comparons alors les deux modèles de compléments adnominaux illustrés respectivement par (9) vs (10), et exemplifiés par la paire minimale (11a-b) :

- (9) Vous trouverez ci-joint le programme *du séminaire*.
 Le gouvernement était parvenu à étouffer la voix *du peuple jurassien*.
 (10) Règlement approuvé par le Conseil *de Faculté* dans sa séance du...
 Le présent règlement remplace le règlement *de Doctorat* du 18-12-90.
 (11) (a) le chien du berger / (b) le chien de berger

Dans les deux cas, la préposition *de* exprime un repérage. Mais l'incidence de celui-ci à l'intérieur du DN est totalement différente⁷ :

En (11a) la description du référent visé s'opère en deux temps. Celui-ci est d'abord placé dans le ressort du type *chien*, puis distingué de tous les autres ressortissants éventuels du même type par une propriété non catégorisante qu'il est en principe seul à posséder : le fait d'être en relation avec un objet déjà connu (le berger). Le repérage apporte donc simplement un trait de signalement supplémentaire et décisif; il superpose au catégorisateur un

⁷ Cf. déjà [Bally 1945: 89], qui distingue en (11a) un SP *actualisateur*, dont la fonction est de "localiser" le référent du nom *chien*, et en (11b), un SP *caractérisateur*, servant à "spécialiser le concept virtuel" exprimé par le nom *chien*.

second crible plus fin. J'appellerai *spécifieurs* les éléments qui jouent par rapport à un catégorisateur un tel rôle sélectif subsidiaire.

Dans (11b), en revanche, c'est l'expression *chien de berger* tout entière qui tient lieu de substantif. Le repérage a donc une tout autre fonction : celle de complexifier le catégorisateur. Il entre dans la construction d'un sous-type plus riche en composantes intensionnelles que celui de *chien*, et produit par la mise en relation particularisante de la caninité avec le type *le berger*. J'appellerai *sous-catégorisateurs* les éléments qui remplissent une telle fonction.

Les deux statuts de spécifieur vs sous-catégorisateur peuvent être assumés par un prédicat de repérage quelle que soit au demeurant la sur-interprétation qui en est faite : c'est la même relation possessive que laisse inférer *de* en (11a) et (11b); c'est le même rapport actantiel (action-patient, action-but...) qui s'instancie dans *un renversement de situation*, *un appel à témoin* et dans *le renversement de la situation*, *un appel aux témoins*, etc.

3.3.3. Dans le formalisme dont nous disposons, la différence entre les deux emplois est exprimable ainsi :

- (11a) + (*rO*) (*conf* (*t chien*)) *X*
 (11b) *conf* (*t* (+ (*r* (*t berger*)) *chien*)) *X*

En (11a), l'opérateur de repérage *r* a pour argument l'objet *O* (type ou réel) désigné par le SN complément *le berger*. Le tout est simplement épithétisé au catégorisateur substantival *conf* (*t chien*), pour former le signalement global attribué au référent *X* du SN.

Dans (11b), l'opérateur *r* prend pour argument le type (*t berger*). Le prédicat de repérage ainsi formé se trouve épithétisé à *chien* pour former une propriété complexe, dont un type est ensuite dérivé par le moyen de *t*. C'est la conformité à ce type qui est attribuée comme seule caractéristique à *X*.

3.3.4. Il apparaît ainsi qu'à droite de la préposition *de*, l'opposition de prédéterminants *le/ø* opère simultanément un double marquage :

(a) D'une part, elle indique la nature logique de l'objet désigné par le SN complément : [\emptyset N] pointe expressément sur un type⁸, tandis que [*le* N] peut renvoyer aussi bien à un objet extensionnel pris dans R (*la porte du bureau, les archives du cinéaste Abel Gance...*) qu'à un type élément de I (*le ministère de la guerre, le salon de l'automobile, la promotion de la femme...*)

(b) D'autre part, l'opposition *le/ø* indique si le prédicat de repérage exprimé par le SP adnominal est en fonction de spécifieur ou de sous-catégorisateur. Le couplage des deux indications (a) et (b) a pour corollaire une contrainte qu'avait déjà reconnue Bally : un repérage en *de* ne peut fonctionner comme prédicat sous-catégorisateur que si l'objet pris pour repère est un type. L'implication inverse n'est en revanche pas vraie. On observe en effet de nombreuses oppositions pertinentes du genre de (12) :

- (12) des douleurs d'estomac / des douleurs de l'estomac
 une maladie de femme / une maladie de la femme
 la viande de cheval / la viande du cheval

Dans toutes ces expressions, le SN complément peut être interprété comme un nom de type. Mais, selon la nature du prédéterminant, le repérage par rapport à ce type, qu'exprime *de* SN, remplit deux fonctions différentes. L'article zéro lui confère un rôle sous-catégorisateur, et l'article défini, un rôle de spécifieur : *douleur d'estomac* nomme une rubrique dans une typologie des douleurs, tandis que *douleur de l'estomac* ne fait que localiser une douleur catégoriellement indifférenciée. Il se peut que le référent soit à peu près le même dans les deux cas, mais il est atteint à travers deux représentations logico-sémantiques radicalement différentes. Le plus souvent d'ailleurs, il est aisé de constater que le référent n'est pas le même. (Ainsi, un homme peut avoir des maladies *de femme* -la migraine, par

⁸ Je rappelle toutefois, pour mémoire, que l'article zéro peut prendre après *de* plusieurs autres valeurs que celle, intensionnelle, qui est décrite ici. (Cf. ici-même les articles de M.-J. Reichler-Béguelin et L. Benetti). Devant nom propre, \emptyset équivaut à un *le* extensionnel. Devant un nom pluriel, il peut valoir pour un indéfini pluriel, et devant un nom de continuum, pour un partitif (par suite d'haplogogie): *la voiture de* ($\emptyset = la$) *Marie, un litre de* ($\emptyset = du$) *vin, un tas de* ($\emptyset = des$) *papiers*. Dans une perspective d'analyse automatique, la reconnaissance des SP sous-catégorisateurs suppose donc que l'on soit en mesure de distinguer les articles zéro "intensionnels" des autres. On peut y parvenir, au moins partiellement, en se fondant sur les traits du nom qui suit.

exemple, a la réputation d'être telle; il ne saurait, en revanche, souffrir des maladies *de la femme*)⁹.

3.3.5. Un DN peut évidemment contenir plusieurs spécifieurs empilés l'un sur l'autre (13a). De même, un catégorisateur complexe peut résulter de l'application successive de plusieurs sous-catégorisateurs (13b). L'opérateur "+" est donc récursif dans toute ses positions :

- (13) (a) la découverte [de Hubble] [d'une expansion uniforme de l'univers]
 l'idée [de Linde] [d'une brisure lente de symétrie] (exemples empruntés à L. Benetti)
 (b) un maître d'école de province
 une voiture de sport d'occasion

Par suite, il arrive communément qu'un SN complexe contienne à la fois des éléments sous-catégorisateurs et spécifieurs. Mais on constate alors qu'au plan syntaxique, les SP de forme [*de Dét N*] se placent régulièrement à droite des SP de forme [*de ø N*], i.e. sont appliqués plus tardivement dans la structure :

- (14) l'affaire [*de corruption*] [*du match OM-Valenciennes*]
 le nouveau système [*de réservation*] sophistiqué [*de la SNCF*]
 les talents [*d'exorciste*] [*de Jean Polski*]
 Messe [*de clôture*] [*de l'année académique*]
 Il put répondre aux pressements [*de main*] [*de son camarade Briant*].

L'ordre des constituants dans le SN s'explique donc en partie par l'existence d'une contrainte sémantique (voire cognitive) qui interdit d'introduire un sous-catégorisateur dans un DN dès lors que celui-ci contient déjà un spécifieur.

⁹ Il serait toutefois prudent de se demander si certains SP adnominaux ne fonctionnent pas comme sous-catégorisateurs, en dépit du fait qu'ils sont munis d'un article défini. Ce pourrait être le cas, notamment, des SP pluriels nommant des types, lorsqu'ils entrent dans des expressions lexicalisées de longue date, suspectes de refléter un état de langue où les rôles étaient distribués différemment entre *le* et \emptyset . Entre *fac de lettres* et *faculté des lettres*, par exemple, il ne semble pas y avoir de différence sémantique sensible: le SP est un sous-catégorisateur dans les deux cas. Cf. aussi *l'abominable homme des neiges, la fraise des bois*, etc.

3.4. Adjectifs de relation

3.4.1. Les adjectifs dits "de relation" apparaissent dans les deux fonctions qui viennent d'être définies. Cf.

- (15) Le ciel *helvétique* sera demain le cadre d'une éclipse de soleil. L'observatoire de Zürich rappelle qu'il est dangereux d'observer ce phénomène *céleste* à l'oeil nu. (presse)

Ici, il est vraisemblable que *helvétique* joue le rôle d'un spécifieur, à valeur de simple localisation. On voit mal, en effet, comment un tel prédicat pourrait servir de critère de classification dans une typologie des ciels. *Céleste*, en revanche, a probablement une fonction sous-catégorisante : l'adjectif sert à dénommer un sous-type reconnu de phénomènes naturels. Il semble que les adjectifs dérivés de toponymes fournissent plutôt des spécifieurs localisants (16), tandis que ceux qui proviennent de noms abstraits sont plutôt exploités comme sous-catégorisateurs (17) :

- (16) Les mutations de la peinture ne peuvent -relisons Baudelaire et Huysmans- se comprendre sans qu'il soit fait référence à l'urbanisation *parisienne*, aux réseaux ferrés, etc. (presse)
Les femmes *françaises* acquièrent leurs droits politiques en 1946. (copie d'élève)
- (17) Le ch. 1 décrit le contenu de la logique *propositionnelle*, le ch. 2 celui de la logique *fonctionnelle*. (J. Chauvineau)
C'est sur le plan *sexuel* que la majeure partie des excès de M. trouvent leur expression. (matière médicale)

Mais cette répartition n'est que tendancielle, et beaucoup d'occurrences sont potentiellement ambiguës. Ainsi, en (18), il est assez difficile de déterminer si *parentale* caractérise un type de surveillance, ou situe un procès particulier :

- (18) Adolescent, je veillais le vendredi soir, fidèle, seul devant mon poste, (...) loin de la surveillance *parentale*. (presse)

3.4.2. C'est pourquoi on considérera que les adjectifs de relation sont, en langue, des équivalents sémantiques de SP adnominaux, à ceci près que

l'opposition marquée dans les SP par *le/ø* s'y trouve neutralisée¹⁰. Formellement, ces adjectifs expriment donc une relation de repérage *rXY*, mais celle-ci est neutre quant à son exploitation comme sous-catégorisateur vs spécifieur.

3.5. Adjectifs qualificatifs

3.5.1. Ils assument eux aussi les deux rôles sémantiques. Pour décider de la valeur d'une occurrence, on n'a alors bien souvent d'autre ressource que d'utiliser des connaissances d'arrière-plan concernant les taxinomies culturelles en vigueur. Ainsi, dans (19a), il n'est pas exclu que l'adjectif soit un sous-catégorisateur : on peut imaginer sans peine que *la voiture rapide* soit, chez certains esprits bagnolâtriques, une rubrique classificatoire bien implantée et élevée au rang de type. En revanche, dans (19b), le même adjectif a toutes chances de passer pour un spécifieur, vu ce que sont les typologies usuelles des mains :

- (19) (a) Il a acheté une voiture rapide.
(b) Il a raflé la monnaie d'une main rapide.

3.5.2. Dans certains cas, la contrainte positionnelle sus-mentionnée fournit un indice révélateur de la fonction sémantique. Cf. par exemple :

- (20) (a) des troubles prononcés de l'épine dorsale (matière médicale)
(b) des troubles de l'épine dorsale prononcés

Au vu de son article, le SP adnominal de (20a) est un spécifieur. L'adjectif qui le précède peut donc être aussi bien un sous-catégorisateur qu'un spécifieur de premier rang. Un ordre des mots comme (20b), en revanche, ne laisse ouverte qu'une possibilité : celle que l'adjectif soit un spécifieur de 2^e rang.

3.5.3. Il n'en reste pas moins qu'un grand nombre d'occurrences adjectivales sont potentiellement ambiguës. En SN indéfini, notamment, les adjectifs admettent souvent deux interprétations concurrentes, entre lesquelles aucun indice linguistique ne permet de trancher, et que décèle la double paraphrase obtenue lorsqu'on tente d'extraire le catégorisateur :

¹⁰ De fait, bon nombre d'entre eux admettent deux séries de paraphrases: *scolaire* = *d'école* (*livres scolaires, exercices scolaires...*) ou *de l'école* (*obligation scolaire*); *linguistique* = *de langue* (*unité linguistique*) ou *de la langue* (*conscience linguistique*), etc.

(21) Il a acheté une voiture rouge.

(a) = Il en a acheté une, de voiture rouge (*rouge* = sous-catégorisateur)

(b) = Il en a acheté une rouge, de voiture (*rouge* = spécifieur)

Ce "test", soit dit en passant, donne à penser que l'opposition entre sous-catégorisateur et spécifieur interfère de manière non aléatoire avec le marquage du rhème dans les SN. Le caractère généralement peu acceptable d'extrapositions comme (22) suggère en effet qu'un sous-catégorisateur est incapable de fonctionner à lui seul en tant que rhème :

(22) ? Il en a un de berger, de chien

? Il en a lu un d'école, de livre.

Dans un SN, le rhème peut donc être soit le spécifieur le plus externe (*rouge* dans 21b); soit, en l'absence de spécifieur, le catégorisateur entier. Mais il ne semble pas possible d'isoler la partie sous-catégorisante de celui-ci pour la rhématiser indépendamment du reste (22).

3.5.4. On figurera les qualificatifs comme de simples propriétés, auxquelles le lexique donne vocation de servir indifféremment de spécifieurs ou de sous-catégorisateurs. Le procédé dit de "substantivation" permet toutefois de transformer un adjectif en catégorisateur primaire, c'est-à-dire en prédicat de conformité présupposant un type : *le cru et le cuit, le rouge et le noir*, etc. Cette transformation peut être vue comme l'application à un contenu d'adjectif d'un opérateur *subst* tel que :

$$\text{subst } f \equiv \text{conf}(tf)$$

Le procédé inverse existe également : il permet de convertir un prédicat substantival en propriété, laquelle peut ensuite être épithétisée en fonction de spécifieur ou de sous-catégorisateur. D'où : *un chapeau marron, des gants beurre-frais, le style nouille, une allure peuple, un air Gavroche, un effet boeuf...* On figurera ce genre de transfert par un opérateur *adj* symétrique de *subst*, i.e. tel que :

$$\text{adj}(\text{conf}(tf)) \equiv f$$

L'application de *subst* ou de *adj* a pour conséquence la polysémie du lexème affecté, qui présente dès lors deux acceptions : *f* vs *conf(tf)*.

3.6. Propositions relatives

On constate qu'elles sont également aptes à assumer les deux emplois. Leur rôle de spécifieur "sélectif" a été si souvent mis en lumière qu'il est inutile de revenir dessus. Quant à leur usage en fonction de sous-catégorisateur, il est illustré par des exemples comme (23-24) :

(23) Tout automobiliste qui se met dans un état tel qu'il perd gravement la maîtrise de son véhicule commet une faute objectivement grave (...) Prenons des exemples : - le chauffeur *qui double sans visibilité*; - l'automobiliste *qui prend de l'alcool*; - celui *qui pousse l'accélération de sa voiture jusqu'à son maximum*; - le propriétaire *qui n'entretient jamais son véhicule...* (bulletin paroissial)

(24) Avec sa tête d'ablette grimaçant autour de l'hameçon (...) et sa voix de petit garçon *qui a envie de faire pipi et qui n'ose pas le dire devant la société*, M. Couve de Murville ne peut être l'homme que des situations infimes et reposantes. (A. Figueras)

Les relatives soulignées entrent toutes dans un nom de type. Or, nous avons vu *supra* (§ 2.2.) que l'intension d'un type équivaut à celle de sa propriété typique : $\text{Int}(tf) = \text{Int}(f)$. Il s'ensuit que cette propriété *f*, ou celles qui en découlent, sont les seules qui puissent servir de signalement dans un descripteur nominal visant à caractériser *tf*. Un tel DN ne saurait notamment contenir de spécifieur, puisqu'un type ne possède, qui pourrait servir à le reconnaître, aucune propriété accidentelle indépendante de sa catégorisation. Voilà pourquoi les relatives de (23-24), ne peuvent être interprétées que comme sous-catégorisantes.

3.7. Autres expansions du nom : spécifieurs *tantum*

3.7.1. Les prédéterminants possessifs sont, comme on sait, des variantes morpho-syntaxiques positionnelles de SP adnominaux, à valeur anaphorique-déictique. Or, ils apparaissent incapables d'anaphoriser des SP du type (11b) : *le chien de berger* → **son chien*. Cela revient à dire qu'ils ne peuvent pas assumer la fonction de sous-catégorisateurs.

3.7.2. De même, les indices *-ci* et *-là* ne semblent pouvoir fournir que des spécifieurs. Cela tient évidemment à la nature déictique de leur contenu : ils expriment un repérage spatial direct par rapport à l'énonciation, et cette sorte de prédicat est généralement inapte à servir de propriété typique.

3.8. L'opérateur "×"

3.8.1. Les analyses qui précèdent se résument pour l'essentiel aux points suivants :

(IV) Un prédicat f est un spécifieur ssi il entre dans un DN de la forme $+fg$ où g est un DN bien formé.

(V) Un prédicat f est un sous-catégorisateur ssi il entre dans un DN de la forme $conf(t(+fg))$.

(VI) Les SP adnominaux de forme $[de [\phi N]]$ ont pour contenu des prédicats sous-catégorisateurs. Les déterminants possessifs et les indices déictiques *ci/là* expriment toujours des spécifieurs. Les autres expansions du nom sont aptes à remplir indifféremment les deux rôles sémantiques.

3.8.2. Soit alors un catégorisateur primaire $conf(tg)$ (= le contenu d'un substantif), et f une propriété quelconque. On peut imaginer un opérateur, noté "×", qui compose ces deux prédicats de façon à placer f en position de sous-catégorisateur par rapport à g . On aurait en somme :

$$\times f (conf(tg)) X \equiv conf(t(+fg)) X$$

Cet opérateur "×" peut être défini formellement à partir de "+" (voir détails en annexe). Grâce à lui, nous disposons de deux instruments de complexification des DN, qui agissent en parallèle, et qui peuvent tous deux être mis en correspondance directe avec l'opération syntaxique par laquelle on adjoint une expansion à un substantif : "+" épithétise une propriété en fonction de spécifieur (comme il ressort de IV ci-dessus), tandis que "×" l'épithétise en fonction de sous-catégorisateur, construisant du même coup un sous-type. A la séquence *voiture rouge* correspondent dès lors deux représentations sémantiques homonymes :

× *rouge* ($conf(t \text{ voiture})$) X (dans 21a)

+ *rouge* ($conf(t \text{ voiture})$) X (dans 21b)

Et l'opposition de prédéterminants le/ϕ dans les SP adnominaux peut en définitive être traitée comme la marque de l'opposition sémantique $+/\times$.

Exemple :

× ($r(t \text{ estomac})$) ($conf(t \text{ douleur})$) X (douleur d'estomac)
+ ($r(t \text{ estomac})$) ($conf(t \text{ douleur})$) X (douleur de l'estomac)

4. Déterminatifs vs pictifs

4.1. Considéré du point de vue des instructions référentielles qu'il auxilie, un descripteur nominal doit répondre à deux exigences :

4.1.1. D'une part, il doit fournir un signalement suffisamment distinctif pour ne convenir qu'à un seul objet-cible en mémoire discursive. D'ordinaire, chacun des prédicats qui entrent dans un DN complexe est utile à cet égard, et indispensable à la distinctivité du tout. On dira qu'il est *déterminatif*. Un test simple permet de reconnaître dans un SN les éléments à valeur déterminative : leur suppression a pour effet soit de rendre l'instruction référentielle du SN inexécutable, soit de la déplacer à un autre référent (par modification d'étendue). On vérifiera aisément sur les exemples qui précèdent qu'il en va ainsi de tous les spécifieurs et sous-catégorisateurs.

4.1.2. D'autre part, il serait coûteux, voire paralysant pour le progrès de l'information, de fournir sur chaque objet-de-discours, à chacune de ses mentions, un luxe de détails inutiles. Un bon DN est donc un DN distinctif *aux moindres frais*.

4.2. Or, en dépit de cet impératif d'économie, il n'est pas rare qu'un DN comprenne des éléments superflus au regard des opérations de référence.

Ex.

(25) (a) Bergère, rentrez vos *blancs* moutons.

(b) Le nouveau système de réservation *sophistiqué* de la SNCF (presse)

(c) Toi, l'*unique* objet de mes amoureuses pensées. (Nodier)

(d) R. Dumas, le *très florentin* ministre des affaires étrangères (presse)

Les adjectifs soulignés en (25) ne sont pas interprétés comme des stipulations restrictives¹¹, et on pourrait les supprimer sans que la valeur référentielle du SN qui les contient en soit aucunement affectée. Les prédicats qu'ils apportent ne sont donc pas là pour permettre l'identification du référent, mais servent à d'autres fins (argumentatives, didactiques, monitoires, etc.) A la suite de Damourette & Pichon [1911-33 : § 508], on appellera *pictifs* les éléments de ce genre, qui entrent dans un DN à titre non déterminatif.

4.3. On rencontre en fonction pictive non seulement des adjectifs¹², mais aussi des occurrences de SP adnominaux et de propositions relatives, qu'aucune marque morpho-syntaxique ne signale comme telles :

- (26) (...) comme la fumée *d'un rouge sanglant* qui descend d'une ville incendiée
 (...) (Nodier)
- (27) Va, je te l'ordonne, spectre (...) terrible, va tourmenter la victime que je t'ai livrée; fais-lui des supplices aussi variés que les épouvantements de l'enfer qui t'a conçu (...) (Nodier)

Dans le cas des adjectifs épithètes ordinairement postposés au nom, l'antéposition sert de marque quasiment codifiée du statut pictif :

- (28) De toutes les femmes que j'ai connues, elle, la *toujours placide* Ligeia, à l'extérieur si calme, était la proie la plus déchirée par les *tumultueux* vautours de la *cruelle* passion. (Poe, *Histoires extraordinaires*)

L'exemple (25b) *supra* montre cependant que le procédé n'a rien d'obligatoire. Un autre indice de pictivité peut être la présence de modalisateurs ou d'opérateurs argumentatifs incidents à l'adjectif :

¹¹ (25a) ne sous-entend pas que les moutons noirs doivent rester sous l'averse, ni (25b) que la SNCF a d'autres nouveaux systèmes de réservation plus simples. Quant à l'adjectif *unique*, son sens lui interdit pratiquement d'être employé comme déterminatif. On ne saurait en effet sans contradiction présupposer l'existence de plusieurs objets, puis distinguer l'un d'eux comme étant unique.

¹² Parmi ceux-ci, les numéraux cardinaux semblent avoir une affinité particulière avec l'emploi pictif: *les neuf Muses, les trois sergents de la Rochelle*, etc. On les rencontre cependant aussi en fonction déterminative, comme dans cet exemple rapporté par Angenot [1989]: *Depuis quinze ans j'attends que l'Alsace française/ retrouve la patrie avec les trois couleurs.*

- (29) Alors cette fois encore, vous aurez droit à des pages entières où l'on vous raconte par le menu les douloureuses obsèques du *pourtant immortel* auteur de "la Javanaise". (presse)

Ce trait apparente les termes pictifs aux "appositions" détachées. On ne peut cependant les assimiler à des appositions, car ils s'en distinguent par leur statut de constituants syntaxiquement et prosodiquement intégrés au SN¹³. Sémantiquement, ils ne constituent pas des assertions parenthétiques indépendantes, mais des prédictions incorporées à un descripteur nominal, et accomplies à la faveur d'une opération référentielle (voir Gapany, *ici-même*).

4.4. Le propre de ces prédictions semble être de présenter un attribut comme déduit ou hérité à partir d'autres propriétés déjà attribuées par ailleurs au référent. Ainsi, dire *le rouge coquelicot*, c'est prédiquer la couleur en tant que conséquence logique directe de la catégorisation : *coquelicot, et donc rouge, puisque, par définition, les coquelicots sont rouges*. De même, dans *la placide Ligéia*, l'épithète "de nature" présente la placidité comme une qualité déjà notoire du référent : *Ligéia, donc, comme chacun sait, quelqu'un de placide*. Tout prédicat pictif se présente ainsi sur un mode quasi analytique, i.e. comme la conclusion (et la condensation) d'un raisonnement déductif implicite dont l'une des prémisses est fournie, directement ou indirectement, par les composantes déterminatives avoisinantes dans le DN. L'autre prémisses est de forme implicative, et exprime soit un lien entre intensions lexicales (*si coquelicot, alors rouge*), soit une vérité encyclopédique ou une thèse factuelle dont la validité est censée avoir été préalablement établie (*si c'est l'enfer, alors il t'a conçu; si c'est Ligéia, alors c'est quelqu'un de placide*). Quelle qu'en soit la nature, son statut logico-pragmatique est celui d'un *topos*, au sens de Ducrot [1982; 1983], c'est-à-dire celui de loi implicative *présupposée*. Les épithètes pictives s'apparentent par là aux connecteurs argumentatifs tels que *donc* ou *puisque*.

¹³ A preuve, entre autres, leur comportement avec les noms propres. L'ajout d'une expansion déterminative dans un SN dont la tête est un nom propre implique régulièrement la présence d'un article défini: *le Dupont que tu connais, Le Dupont du bas de la rue*, etc. Or, les épithètes pictives obéissent à la même contrainte: *l'énigmatique Tombouctou, le divin Ulysse...* Les appositions détachées, en revanche, y échappent: *Tombouctou, énigmatique, s'étendait à leurs pieds*. Les épithètes pictives se comportent donc à cet égard comme des constituants intégrés au SN, et les appositions non. Cela conduit à douter que les unes et les autres aient la même valeur sémantique, comme le suppose imprudemment Noailly [1991: 107].

Comme tous les topoï, ceux-ci donnent l'occasion de perpétrer des "coups de force présuppositionnels". Dans les cas "normaux", comme le *rouge coquelicot*, le topos présupposé fait effectivement partie des informations publiquement valides et déjà partagées par les interlocuteurs. Il est donc légitime de le présenter comme tel. Mais il arrive aussi qu'un locuteur use d'une épithète pictive afin d'obliger le destinataire à catalyser rétroactivement un topos qui ne figurait pas jusqu'alors au nombre des vérités acquises. Ce rendement, très fréquent, s'observe dans des exemples comme (30) :

(30) Quand je contemple les quinze *charmants* classeurs du recueil systématique de la législation fribourgeoise, je suis pris de vertige. (presse)

Ici, l'énonciateur présente le fait d'être charmant comme une conséquence naturelle du fait d'être un recueil juridique en quinze tomes, *via* un topos du genre : *si c'est le recueil de nos lois, alors c'est un objet charmant*. Il va de soi que ce topos ne figurait pas jusqu'alors au nombre des lieux communs partagés, et doit être admis rétroactivement comme tel par l'interprète. C'est par ce biais que (30) produit son effet d'antiphrase ironique.

4.5. Pour pouvoir rendre compte de la spécificité sémantique des épithètes pictives, un modèle du sens doit donc être en mesure de figurer les rapports de présupposition. A défaut d'une véritable formalisation de ces rapports, je me contenterai d'introduire ici un moyen d'en noter symboliquement la principale conséquence. Je partirai de l'idée que les présuppositions sont des conditions d'emploi inhérentes à certaines unités linguistiques, et qui subordonnent l'usage de ces unités à la présence de certaines informations en mémoire discursive. Lorsqu'un prédicat ou un opérateur f présuppose p , il ne peut, sous peine d'inappropriété, être appliqué sur un argument X quelconque que si p figure déjà à titre d'information valide en mémoire discursive. Lors de leurs calculs interprétatifs, les sujets parlants partent du principe que les contraintes de cette nature sont normalement respectées, ce qui les autorise à conclure de toute occurrence de fX à la validité de p (soit $v p$)¹⁴. Par le biais de cette routine inférentielle, le présupposé p acquiert ainsi pratiquement le même statut qu'une composante intensionnelle

¹⁴ Le symbole v note un méta-prédicat qui, appliqué à une proposition, lui attribue la valeur "valide", autrement dit "présent en mémoire discursive".

impliquée par f ¹⁵. On peut rendre compte de cet "effet de sens" en incorporant à la définition lexicale de tout item présupposant, à côté des clauses qui détaillent son intension, une règle interprétative *ad hoc*, spécifiant quel présupposé en est inférable. Par exemple, le verbe *savoir* est bien connu pour présupposer la validité publique de sa proposition argument [Berrendonner 1983]. On fera donc entrer dans sa description lexicale une règle ainsi formulée : *Quels que soient p et X : (savoir p X) \supset ($v p$)*.

4.6. L'épithétisation pictive peut être caractérisée sur cette base. Elle met en jeu un opérateur binaire (notons-le " \oplus ") qui ne diffère en rien de "+", sinon par le fait que $\oplus fgX$ présuppose un topos aux termes duquel fX est une conséquence de gX . La définition sémantique de " \oplus " devra donc être celle de "+" (= 6 *supra*), augmentée d'une règle interprétative qui rende compte de cette présupposition, soit quelque chose comme (31)¹⁶ :

$$(31) (\oplus fgX) \supset (v(gX \supset fX))$$

4.7. Cette définition de " \oplus " rend compte du caractère "redondant" ou analytique des épithètes pictives. Elle prédit en effet qu'à partir de $\oplus fgX$, fX découle simultanément de deux manières : une fois en tant qu'impliquée par gX , et une seconde fois en tant que conjointe à gX : *le rouge coquelicot* comporte *le rouge objet rouge*. Ce genre de redondance est parfois perçu normativement comme une malformation :

L'accolement automatique de certaines épithètes à certains substantifs est un procédé constant de la langue de bois [...] Ainsi de la condamnation des odieux attentats. Car de deux choses l'une. Ou bien il existe deux catégories d'attentats : ceux qui sont odieux et ceux qui ne le sont pas, mais il faudrait alors préciser

¹⁵ C'est ce qui explique que la présupposition ait été considérée par de nombreux chercheurs comme une variété d'implication [Zuber 1989], et que les présupposés aient pu être tenus pour des composantes du signifié littéral [Ducrot 1984].

¹⁶ A vrai dire, ce libellé ne convient qu'au cas particulier des pictifs réellement analytiques, où l'adjectif développe une composante impliquée intensionnellement (i.e. par définition lexicale) dans le contenu du nom. Pour traiter les cas comme (25d), (27) ou (30), dans lesquels le pictif rappelle une propriété quelconque du référent, déjà validée par le discours ou présentée comme telle, il conviendrait de donner au topos présupposé une formulation plus générale, du genre : *il y a une propriété h quelconque de X , telle que $hX \supset fX$* . Lorsqu'un présupposé contient une variable quantifiée existentiellement, comme h , les sujets parlants cherchent régulièrement à la surinterpréter en lui substituant une constante particulière. Ici, l'une des solutions possibles consiste à identifier h avec g , d'où (31).

suivant quels critères ils se répartissent. Ou bien tous les attentats sont, par nature, odieux, et il s'agit d'un pléonasme ou d'une redondance (C. Legoux).

En fait, en termes de pragmatique Gricienne ou de théorie de la pertinence, une telle redondance, par son caractère d'anomalie délibérée, décèle l'intention de communiquer un sous-entendu. L'hypothèse interprétative la plus pertinente est alors que le locuteur cherche, au moyen du pictif redondant, à rappeler la validité du topos sous-jacent, afin d'en tirer argument ou pour toute autre raison stratégique. Les éléments pictifs, s'ils ne servent pas à identifier les référents, ne sont donc pas pour autant des ornements inutiles : ils remplissent des fonctions essentielles à la progression de l'information et de l'argumentation dans le discours¹⁷.

5. Adjectifs "syncatégorématiques"

5.1. Nous avons encore, pour finir, les moyens de faire un sort aux contrastes sémantiques du type (32) :

- (32) (a) un vrai discours / un discours vrai
 (b) une vague idée / une idée vague
 (c) une ancienne armoire / une armoire ancienne
 (d) un vieil ami / un ami vieux

Les nombreux auteurs qui se sont penchés sur ces oppositions sont à peu près unanimes : lorsqu'un adjectif de la sous-classe {*vrai, faux, vague, ancien, nouveau, vieux,...*} se trouve postposé au nom, il qualifie, comme attendu, le référent visé par le SN; autrement dit, il joue le rôle ordinaire d'un prédicat déterminatif, spécifieur ou sous-catégorisateur. En revanche, lorsque le même adjectif est antéposé au nom, son incidence se trouve déplacée au contenu du substantif lui-même : il modalise, gradue ou nuance temporellement le prédicat catégorisateur exprimé par le nom¹⁸. D'où les paraphrases adverbiales qui sont alors de rigueur : *une vague idée* = quelque chose qui est *vaguement* une idée; *une ancienne armoire* =

¹⁷ Voir sur ce point [Apothélos & Reichler-Béguelin], ici même, ou [Reichler-Béguelin 1995].

¹⁸ *Antéposés au nom, ils (= ces adjectifs) modifient directement le contenu notionnel du nom auquel ils se rapportent, pour en faire une propriété complexe. Ils fonctionnent souvent comme des intensificateurs de la notion dénotée par le nom (...)* Ailleurs, *l'adjectif antéposé restreint le rapport de dénomination entre le nom et son référent.* [Riegel et alii, 1994: 182].

quelque chose qui était *anciennement* une armoire; *un vrai miracle* = quelque chose qui est *vraiment* un miracle, etc.

5.2. Dans le cadre formel développé ici, une façon correcte, me semble-t-il, d'exprimer ces valeurs "syncatégorématiques" est de voir dans le contenu de l'adjectif antéposé un opérateur de modalisation, qui s'applique au prédicat signifié par le nom, et en dérive un prédicat de même nature, mais affecté d'un certain gradient (d'intensité, d'actualité, d'approximation, ou autre¹⁹). Les catégorisateurs qui en résultent sont donc des prédicats complexes de la forme (33), qui attribuent non plus seulement la conformité par rapport à un type, mais un certain *degré de conformité* :

- (33) vrai miracle : (*vrai (conf (t miracle))) X*)
 vague idée : (*vague (conf (t idée))) X*)
 ancienne armoire : (*passé (conf (t armoire))) X*)

Si nous partons de l'idée que l'adjectif a pour contenu lexical propre et constant une propriété *f*, il s'ensuit que nous avons besoin, pour rendre compte des emplois syncatégorématiques, de poser un quatrième opérateur d'épithétisation, qui a pour effet de transférer l'application de *f* au catégorisateur. On notera "⊗" cet opérateur, dont la définition est donc :

$$\otimes f(\text{conf } T) X \equiv f(\text{conf } T) X$$

6. Conclusions

6.1. J'espère avoir montré que les descripteurs nominaux sont des prédicats complexes formés à l'aide d'au moins quatre opérations distinctes : à l'épithétisation syntaxique correspondent les fonctions sémantiques de spécifieur, de sous-catégorisateur, de pictif ou de syncatégorématique. Il y en a sans doute d'autres.

6.2. Ces quatre statuts peuvent être formalisés en termes fonctionnels. Les lecteurs non allergiques trouveront en annexe l'exposé de cette formalisation qui, à mes yeux, a pour principal intérêt de rendre le sens *calculable* : figurer ainsi les descripteurs nominaux permet de prédire, *via*

¹⁹ Les diverses valeurs attribuées semblent avoir pour point commun de comporter des implications modales: on en déduit le degré de conviction avec lequel le locuteur prend en charge la prédication de conformité, ou les limites de validité qu'il lui assigne.

des règles d'inférence usuelles, la majeure partie des significations implicites que chacun d'eux comporte, et ouvre donc la voie à une modélisation rigoureuse des traitements interprétatifs qui leur sont appliqués. Par corollaire, mes analyses ont l'avantage d'être *falsifiables* : si d'aventure, il s'avère un jour que tel ou tel DN donne régulièrement lieu à des conséquences logiques imprédictibles à partir de l'image formelle qui en est donnée ici, au moins saura-t-on que cette image n'est pas la bonne, et pourquoi.

6.3. Enfin, un détail que l'on aura peut-être remarqué : à aucun moment il ne m'a été nécessaire de faire intervenir dans mes analyses la notion de *classe*. Certes, des conséquences de nature extensionnelle (existence d'ensembles d'objets, appartenance de tel objet à tel ensemble) sont régulièrement déductibles des représentations sémantiques proposées *supra*. Mais elles n'en sont qu'un sous-produit, résultant de la projection des signifiés dans *R*. Rien n'impose d'en faire des composantes inhérentes du sens : ni la notion de classe, ni celle d'appartenance ensembliste, ne sont nécessaires à la description correcte des descripteurs nominaux. J'espère donc avoir montré, à propos de ces derniers, qu'une sémantique purement *intensionnelle* est chose possible.

Post-scriptum : formalisation

1. Typage des expressions

On posera deux types primitifs : *o* (= objets) et *p* (= propositions). Toutes les autres expressions du langage seront caractérisées comme des opérateurs s'appliquant à un argument pour construire un résultat. Elles recevront pour type un label de forme $\langle x, y \rangle$ (= "opérateur de *x* vers *y*"), dans lequel *x* représente le type de l'argument, et *y* celui du résultat. Les types suivants sont attestés :

$\langle o, p \rangle$	propriétés : <i>rouge, vieux, ancien, berger...</i>
$\langle o, \langle o, p \rangle \rangle$	relations binaires : <i>r</i> (repérage), <i>conf</i> (conformité), <i>expl</i> (exemplarité), <i>ingr</i> (ingrédience), = (identité)
$\langle \langle o, p \rangle, o \rangle$	<i>t</i> (opérateur de typification)
$\langle p, p \rangle$	opérateurs propositionnels : <i>v</i> (validité)
$\langle p, \langle p, p \rangle \rangle$	connecteurs propositionnels : & (et) ⊃ (si...alors) > (relation de priorité ontothétique)
$\langle \langle o, p \rangle, \langle o, p \rangle \rangle$	modificateurs de prédicats : <i>+f</i> , et autres expansions du nom; <i>subst</i> (opérateur de substantivation), <i>adj</i> (opérateur d'adjectivisation).
$\langle \langle o, p \rangle, \langle \langle o, p \rangle, \langle o, p \rangle \rangle \rangle$	connecteurs de prédicats : +, ×, ⊕, ⊗

2. Définition des Opérateurs

2.1. Les deux opérateurs *subst* et *adj* peuvent être définis formellement à partir des primitives *conf* et *t*, et des combinateurs de la logique combinatoire. Posons en effet :

$$subst = \text{déf. } (B \text{ conf } t)$$

où *B* est le compositeur usuel, défini par la règle de réduction $BXYZ \rightarrow X(YZ)$. On constatera aisément qu'une expression comme *subst f X* a alors pour forme normale réduite un prédicat de conformité, de type substantival :

$$\begin{aligned} & \text{subst } f X \\ = & B \text{ conf } t f X \\ \rightarrow & \text{conf } (tf) X \end{aligned}$$

adj peut être défini selon le même principe. Il est toutefois nécessaire pour cela d'ajouter à la liste des combinateurs standard un individu supplémentaire. Il s'agit d'un combinateur régulier dont l'action est converse de celle de *B* : noté *D* (= "décompositeur"), il a pour règle de réduction $D X(YZ) \rightarrow XYZ$. On pose ensuite :

$$\text{adj} = \text{déf. } BDK(BDKI)$$

L'application de *adj* à un prédicat substantival a alors pour forme normale réduite la propriété typique correspondante :

$$\begin{aligned} & \text{adj } (\text{conf } (tf)) X \\ = & BDK(BDKI) (\text{conf } (tf)) X \\ \rightarrow & D(K(BDKI)) (\text{conf } (tf)) X \\ \rightarrow & K(BDKI) \text{ conf } (tf) X \\ \rightarrow & BDKI (tf) X \\ \rightarrow & D(KI) (tf) X \\ \rightarrow & K I t f X \\ \rightarrow & IfX \\ \rightarrow & fX \end{aligned}$$

2.2. L'opérateur "+" se laisse caractériser de la même façon à partir des connecteurs propositionnels & (conjonction) et > (hiérarchie ontothétique). Il lui correspond la définition combinatoire suivante :

$$+ = \text{déf. } B\Phi\Phi(\Phi\&)(\Phi\&)(\Phi>)$$

Dont il découle que toute expression de la forme (a) est réductible à une forme normale (b) :

$$\begin{aligned} \text{(a)} & +fgX \\ \text{(b)} & \& (\&(fX)(gX)) (>(fX)(gX)) \end{aligned}$$

Or, (b) n'est autre que la partie droite de l'équivalence (6) *supra*, écrite en notation applicative. En définissant "+" comme on vient de le faire, on montre donc que les termes gauche et droit de (6), à savoir les expressions

fonctionnelles (a) et (b), sont en fait des "paraphrases" dont l'une est dérivable de l'autre.

2.3. L'opérateur " \oplus " a le même posé que "+", et répond donc à la même définition. Il ne se distingue que par l'existence, en outre, d'une implication présuppositionnelle le concernant. Celle-ci est de la forme :

$$(\oplus fgX) \supset (v (gX \supset fX))$$

2.4. L'opérateur " \otimes " équivaut, quant à lui, à un simple combinateur *I*, puisque la réduction de $\otimes f (\text{conf } T)$ donne : $f (\text{conf } T)$. On posera donc simplement :

$$\otimes = \text{déf. } I$$

2.5. Enfin, l'opérateur " \times ", qui épithétise un prédicat en fonction de sous-catégorisateur, peut être défini à partir de "+". On a toutefois besoin pour cela de se doter d'abord d'un combinateur complexe, noté *R*, et auquel soit associée la règle de réduction : $RXY(Z(UW)) \rightarrow X(Z(U(YW)))$. *R* est un combinateur régulier. Il a pour effet de rétrograder son second argument de trois rangs, dans l'expression "branchant à droite" qui lui tient lieu de troisième argument. *R* peut être ramené à une composition de divers combinateurs élémentaires : il abrège l'expression

$$D_2(D_3(C_1(C_2(B_3(B_2(B_1 I))))))$$

de l'algèbre des combinateurs (où les indices expriment, comme il est usuel, le "décalage" séquentiel des opérateurs, cf. Desclés 1990 : 165; Grize 1973 : 68). " \times " peut ensuite être défini par :

$$\times = \text{déf. } BBRI +$$

Et sa bêta-réduction s'opère comme suit :

$$\begin{aligned} & \times f (\text{conf } (tg)) X \\ = & BBRI + f (\text{conf } (tg)) X \\ \rightarrow & B (RI) + f (\text{conf } (tg)) X \\ \rightarrow & RI (+ f) (\text{conf } (tg)) X \\ \rightarrow & I (\text{conf } (t (+fg)) X \\ \rightarrow & \text{conf}(t(+fg)) X \end{aligned}$$

Bibliographie

- BALLY, C. (1965) : *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke, (4e éd. revue et corr.).
- BARTNING, I. (1987) : "L'interprétation des syntagmes binominaux en 'de' en français contemporain", *Cahiers de Grammaire 12*, juin 1987, 2-64.
- BARTNING, I. (1992) : "La préposition 'de' et les interprétations possibles des syntagmes nominaux complexes", *Lexique 11*, 163-191.
- BERRENDONNER, A. (1982) : *Eléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, (Propositions).
- BERRENDONNER, A., M.-J. REICHLER-BÉGUELIN (1995) : "De quelques adjectifs à rendement anaphorique : premier, dernier, autre", à paraître, in : Actes du VIIe colloque de linguistique romane et slave, Albi, Sept. 1994.
- DAMOURETTE, J., E. PICHON (1911-33) : *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- DESCLÉS, J.-P. (1986) : "Implication entre concepts : la notion de typicalité", *Travaux de Linguistique et de Littérature*, XXIV, 179-202.
- DESCLÉS, J.-P. (1990) : *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*, Paris, Hermès.
- DUCROT, O. (1982) : "Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter", *CLF 4*, Genève, 143-164.
- DUCROT, O. (1983) : "Opérateurs argumentatifs et visée argumentative", *CLF 5*, Genève, 7-36.
- DUCROT, O. (1984) : *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- GRIZE, J.-B. (1973) : *Logique moderne*, tome III. Paris, Gauthier-Villars.
- KAROLAK, S. (1989) : *L'article et la valeur du syntagme nominal*, Paris, PUF.

- KLEIBER, G. (1994) : *Nominales. Essais de sémantique référentielle*, Paris, A. Colin, coll. Linguistique.
- NOAILLY, M. (1991) : "L'énigmatique Tombouctou : nom propre et position de l'épithète", *Langue française 92*, 104-112.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (1995) : "Alternatives et décisions lexicales dans l'emploi des expressions démonstratives", *Pratiques 85*, mars 1995, 53-87.
- RIEGEL, M., J.-C. PELLAT, R. RIOUL (1994) : *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.
- SCHNEDECKER, C. (1992) : *Référence et discours : chaînes de référence et redénomination*, Thèse, Strasbourg II.
- WILMET, M. (1986) : *La détermination nominale*, Paris, PUF.
- ZUBER, R. (1989) : *Implications sémantiques dans les langues naturelles*. Paris, Ed. du CNRS.